



COMMUNE DE
Villeneuve Loubet

**AVIS MODIFICATIF DE CONCESSION
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

1.1) Nom et adresses :

Commune de Villeneuve Loubet,
Place de la République – Hôtel de Ville / Point de contact : Service Commande Publique
F-06270 VILLENEUVE LOUBET -Tél : (+33) 04 92 02 60 31 – Fax : (+33) 04.92.02.60.23.
Courriel : juridique@mairie-villeneuve-loubet.fr / Adresse Internet : www.villeneueloubet.fr
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

1.2) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :
<https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

- par voie électronique via: (URL) <https://www.marches-securises.fr>
- au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

1.3) Type de pouvoir adjudicateur et activité (s) principale(s) :

Autorité régionale ou locale – Collectivité territoriale

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non

SECTION II : OBJET

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé :

Concession emportant Délégation de Service Public pour l'exploitation, l'entretien et la gestion du port de plaisance de Marina Baie des Anges / Numéro de référence: (N°01/DSP/2019).

II.1.2) Code CPV :

63721200-1 Services d'exploitation portuaire / 45241000-8 Travaux de construction de ports
50246000-1 Entretien d'équipement portuaire

II.1.3) Type de marché : Services.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis:

Au lieu de lire :

5. L'ensemble des documents justifiant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles 39, 40 et 42 de l'ordonnance du 29/01/2016 susvisée. Pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues au 2° de l'article 39 de l'ordonnance du 29/01/2016, le candidat produit un certificat délivré par les administrations et organismes compétents (Un arrêté des ministres intéressés fixe la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à délivrance d'un certificat ainsi que la liste des administrations et organismes compétents - arrêté du 25/05/2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession) ;

Lire :

5. L'ensemble des documents justifiant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles 39, 40 et 42 de l'ordonnance du 29/01/2016 susvisée. Pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues au 2° de l'article 39 de l'ordonnance du 29/01/2016, le candidat produit en particulier une attestation de vigilance URSSAF et une attestation de régularité fiscale ;

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres :

Au lieu de lire :

Date : Vendredi 17 mai 2019 Heure locale: 11h00

Lire :

Date : Mardi 11 juin 2019 Heure locale : 11h00

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

V.1) Date d'envoi de l'avis initial

Le vendredi 15 février 2019

V.2) Date d'envoi du présent avis

Le jeudi 25 avril 2019